

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES—ON PROPOSE D'ADRESSER DES FÉLICITATIONS AUX ÉLUS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que certaines municipalités de l'Outaouais québécois ont tenu des élections hier le 4 novembre 1979, étant donné que ces municipalités sont à l'intérieur des limites de la région de la Capitale nationale, je propose, appuyé par le député de Hull (M. Isabelle):

Que le très honorable premier ministre (M. Clark), le chef de l'opposition (M. Trudeau) et les chefs des autres partis fassent parvenir des félicitations aux élus et, de plus, incitent tous ces conseils de villes à continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et ses organismes pour les meilleurs intérêts de la population.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE SOIT INFORMÉE DE LA NOUVELLE POLITIQUE TORY SUR LES RÉCLAMATIONS TERRITORIALES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une affaire pressante et urgente.

Étant donné le retard inacceptable apporté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) à fournir une réponse favorable à la demande d'aide technique et financière du conseil Attikamek-Montagnais pour mener à bien ses négociations territoriales avec le Québec, et étant donné que le gouvernement du Canada est traditionnellement le protecteur des droits et intérêts des peuples autochtones, je propose, appuyé par le député de Hull (M. Isabelle):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien informe immédiatement cette Chambre de la nouvelle politique tory concernant les réclamations territoriales.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

DEMANDE D'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Que la Chambre, remarquant que durant cette session d'excellents discours ont déjà été prononcés sur les droits de la femme, mais qu'aucune mesure positive n'a été prise jusqu'ici pour établir et protéger ces droits, demande au gouvernement de prendre des dispositions concrètes pour garantir l'égalité des femmes dans toutes les phases de notre économie, en leur offrant notamment des occasions d'emploi, la possibilité de recevoir une formation et un perfectionnement satisfaisants, un salaire égal pour un travail équivalent et l'égalité avec les hommes dans tous les régimes de pension.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QU'UN VOTE DE BLÂME DE LA CHAMBRE SOIT TENU SUR LA POLITIQUE RELATIVE AUX ALLOCATIONS FAMILIALES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une situation urgente et importante.

A la suite des réflexions irresponsables du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), qui est absent de la Chambre en ce moment, et du très honorable premier ministre (M. Clark), dont les priorités sont complètement à l'envers, puisque nous approchons de la fin de l'Année internationale de l'enfant et que les 7 millions d'enfants canadiens qui reçoivent des allocations familiales universelles sont notre plus précieuse ressource naturelle et puisque les mères canadiennes que les progressistes conservateurs disent vouloir appuyer ont perdu 2,000 places de garderie l'an dernier et que les allocations familiales universelles sont l'outil de politiques familiales uniques du gouvernement fédéral, je propose, appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen):